



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION n° 26/2025
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance : 06 novembre 2025
Convocation : 29 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 06 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER - Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER - Gilles TOURNIER - Valérie JUNOT - Robert BECH - Bruno GAUFILLET - Vincent ROUDAUT - Dominique LEROUX

Absents excusés : Pascal GUERIN - Virginie LAZA - Véronique RIAUD -

A donné pouvoir à : Virginie LAZA à Stéphanie LEGRIS - Véronique RIAUD à Dominique LEROUX

Secrétaire de séance : Patrice COCHET

Objet : Demande subvention SIEGE – Remplacement candélabres éclairage public en LED

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes pour le remplacement, renforcement et extension du réseau d'éclairage public aérien en LED pour les candélabres, après avis favorable de l'économe de flux du Parc du Gatinais Français, la commune a fait réaliser des devis concernant le remplacement des candélabres d'éclairage public par des modules à sources LED et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Le devis de l'entreprise STOLLA est de 4 349.00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2025

INVESTISSEMENTS 2020	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	% 70	Fonds propres	%
Remplacement candélabres éclairage public par des modules à sources LED Carrefour et impasse Tête de Chat Mesnil Girault Chemin des Clercs	4 349.00 €			3 044.30 €		1 304.70 €	
TOTAUX	4 349.00 €			3 044.30 €		1 304.70 €	

En conséquence,
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet en fin d'année 2025,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 00

Contre : 00